

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

06. DCM2026SIN06 – Adoption du budget primitif 2026 Budget annexe « Energie »

Monsieur HURTREL rapporte :

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe au budget principal de la Ville, dénommé « Energie ».

Ce budget annexe permet de retracer les écritures relatives à la production et la vente d'énergie, quelle que soit sa source (photovoltaïque, bois, éolienne, etc...).

En 2026, il est proposé d'inscrire en section d'exploitation les crédits nécessaires à la maintenance des installations photovoltaïques existantes, et des nouvelles installations réalisées en cours d'année, ainsi que les recettes d'exploitation correspondantes à ces mêmes installations.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire les crédits qui permettront de financer des études de maîtrise d'œuvre à engager en vue de la réalisation d'installations photovoltaïques sur d'autres sites municipaux, tels que les parkings du Centre technique municipal, du stade de Gagné, ou encore l'Hôtel de ville.

Ces études seront financées par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement.

Néanmoins, la période de journée complémentaire, fixée réglementairement au 31 janvier, n'étant pas terminée à la date de l'envoi des documents budgétaires, il ne sera pas possible de procéder à une reprise anticipée des résultats antérieurs. Dans l'attente de cette reprise des résultats à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2026, il est proposé de procéder à l'équilibre budgétaire de la section d'investissement par l'inscription d'un montant d'emprunt.

Section d'exploitation :

Dépenses		Recettes	
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>Sans objet</i>
Charges à caractère général	12 400,00 €	Vente d'électricité	55 900,00 €
Charges de gestion courante	100,00 €	Produits de gestion courante	100,00 €
Charges financières	13 500,00 €		
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>30 000,00 €</i>		
Total dépenses	56 000,00 €	Total recettes	56 000,00 €

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Résultat d'investissement reporté	Sans objet	Résultat d'investissement reporté	Sans objet
Restes à réaliser (études et maîtrise d'œuvre)	21 164,80 €	Restes à réaliser	0,00 €
Restes à réaliser (travaux)	222 637,80 €	Amortissement	30 000,00 €
Travaux	30 000,00 €	Emprunt d'équilibre	300 000,00 €
Etudes (futurs opérations)	26 697,40 €		
Remboursement d'emprunt	29 500,00 €		
Total dépenses	330 000,00 €	Total recettes	330 000,00 €

A titre d'information, les résultats 2025 estimatifs à ce stade sont les suivants :

- Le résultat de la section d'exploitation 2025 est évalué à - 1 550 € ;
- Le résultat de la section d'investissement 2025 est évalué à 323 083 k€.

DECISION

VU les articles L. 2224-1 et suivants, et les articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 voix CONTRE de M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN et M. Thierry BOUTIN du groupe « Un nouvel état d'esprit pour Orvault »

- **ADOpte** par chapitre le budget primitif 2026 du budget annexe « Energie ».

Extrait certifié conforme
Orvault, le 10 février 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Sandrine BRUN

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **10 FEV. 2026**

Et par publication le : **10 FEV. 2026**